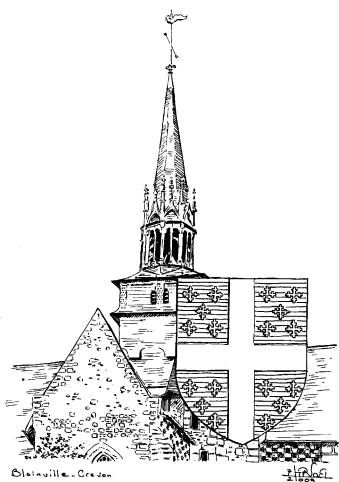


# MAIRIE DE BLAINVILLE-CREVON



Code Postal : 76116  
Téléphone : 02.35.34.01.60

Le 13 mars 2026

Préfecture de Rouen

Bureau des Finances Locales et du Contrôle  
Budgétaire

## Objet : *Note de présentation du Budget Primitif 2026*

### 1. Le cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 12 mars 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental, de la Région et de l'Europe ;

### 2. Budget Primitif 2026 de la commune :

#### Section de fonctionnement :

##### Dépenses

011	Charges à caractère général	594 390,00 €
012	Charges de personnel	416 600,00 €
014	Atténuation de produits	43 200,00 €
65	Autres charges	114 099,00 €
66	Charges financières	1 783,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations	9 552,00 €
023	Virement à la section d'investissement	450 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>1 630 624,00 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupements et les intérêts des emprunts à payer.

### **Recettes**

002	Excédent de fonctionnement reporté	503 773,89 €
013	Atténuation de charges	2 000,00 €
70	Redevances	73 350,00 €
73	Contributions directes	599 500,00 €
74	Dotations, Subventions	355 000,00 €
75	Autres produits	97 000,11 €
	<b>Total</b>	<b>1 630 624,00 €</b>

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location salle des fêtes, loyers, droit de place), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

### **Section d'investissement :**

#### **Dépenses**

16	Remboursement emprunt en capital	51 573,00 €
20	Immobilisations incorporelles	125 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	240 000,07 €
	<b>Total</b>	<b>416 573,07 €</b>
	Restes à réaliser 2025	567 392,80 €
	Déficit exercice 2025	188 170,13 €
	<b>Total</b>	<b>1 172 136,00 €</b>

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Pour 2026, les principaux projets communaux sont :

- Travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public route d'Houlmesnil
- Création d'une maison des associations dans l'ancienne charretterie face au groupe scolaire
- La réfection de la place devant la bibliothèque
- La construction d'un préau à l'école
- La réalisation d'une défense incendie sur le hameau de Houlmesnil et dans le centre bourg
- Achat d'un terrain pour la défense incendie à Houlmesnil
- Les fonds de concours voirie avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin
- Achat de mobiliers urbains et divers

## Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	450 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	438 365,94 €
10	Recettes financières	23 700,07 €
13	Subventions d'investissement	60 000,00 €
16	Emprunts	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	9 552,00 €

Total 1 081 618,01 €

Restes à réaliser 2025 317 196,99 €

**Total 1 398 815,00 €**

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

Le Budget 2026 de la commune s'élève à 2 802 760,00 € en dépenses et 3 029 439,00 € en recettes.

### 3. Niveau d'endettement de la collectivité :

La ville a actuellement quatre emprunts en cours qui ont été contractés afin de financer les différents projets d'investissement sur les dernières années, notamment ceux concernant les travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public.

Le capital restant dû au 1er janvier 2026 s'élève à 119 292,88 €

L'annuité de la dette s'élève en 2026 à 53 354,93 €

### 4. Niveau des taux d'imposition :

Depuis plusieurs années, les taux n'ont pas été modifiés et sont reconduits pour 2026.

Taxes foncières propriétés bâties	57.82 %
Taxes foncières propriétés non bâties	37.50 %

### 5. Effectifs de la collectivité et charges du personnel

Le personnel communal est composé de 8 agents titulaires et 2 non titulaires.

Les dépenses prévues sur 2026 pour le personnel titulaire s'élèvent à 245 000,00 € et à 48 000,00 € pour les non-titulaires.

LE MAIRE  
Philippe PICARD